



Qui doit payer la taxe fonciere

Par **yasmine**, le **30/12/2010** à **15:13**

Bonjour,

Je viens vers vous, car j'ai un souci avec mon ex-époux concernant la taxe foncière de notre résidence principale.

Nous sommes divorcés depuis 2002, j'occupe la maison avec nos enfants, et le partage de communauté est toujours en cours, à ce jour j'ai toujours payé la taxe foncière, et il ne veut pas payé la moitié de cette taxe puisque nous sommes en indivi, en attendant que nous trouvions un accord pour le partage des biens.

Doit-il payer la moitié de cette taxe ou pas car je la paye depuis 10 ans seule.

Merci pour votre réponse

Yasmine

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:18**

Celui qui reçoit l'avis des impôts doit la payer.

Ensuite, il peut exiger le remboursement de la moitié par le co-indivisaire (inscrivez la dette dans le partage de la dissolution de la communauté, par exemple)

Par contre, vous devez payer, seule, la TH

Par **yasmine**, le **30/12/2010** à **16:22**

Merci beaucoup mimi pour votre réponse, pour la taxe d'habitation je la paye seule.

yasmine